

217

DM1.1

Projets de parcs éoliens à L'Anse-à-Valleau
et à Baie-des-Sables

Côte-de-Gaspé

6211-09-200

La Fédération québécoise de la faune



À titre d'utilisateurs privilégiés de la ressource faunique, les chasseurs et les pêcheurs sportifs de la Fédération québécoise de la faune reconnaissent la valeur inestimable de cet héritage collectif, et c'est pourquoi ils n'hésitent pas à s'engager, de multiples façons, en faveur de son maintien et de sa mise en valeur.

Introduction

La Fédération québécoise de la faune est un organisme à but non lucratif, qui a vu le jour en 1946. Elle est en fait l'un des organismes à vocation faunique les plus anciens du Québec. Sa mission est de contribuer, dans le respect de la faune et de ses habitats, à la gestion du développement et à la perpétuation de la chasse et de la pêche comme activités traditionnelles et sportives.

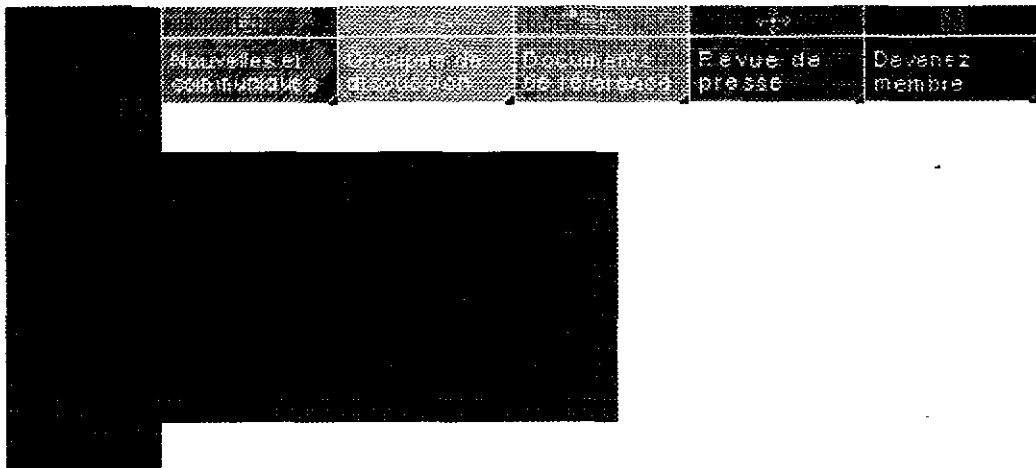
Plus particulièrement, ses champs d'intervention sont les suivants :

- Unir et affilier les associations et les clubs de chasse et de pêche, les organismes de conservation, de la province du Québec; encourager la fondation et l'organisation de tels organismes à travers la province. Collaborer avec les autres Sociétés dans une perspective de protection de l'environnement et de la biodiversité; au développement durable, à la conservation et à l'aménagement de la faune, de la flore et des autres ressources naturelles.
- Représenter les intérêts des chasseurs et des pêcheurs sportifs.
- Voir à défendre et à protéger la pratique des activités cynégétiques et halieutiques sportives, et à en faire la promotion de différentes façons, afin d'en assurer la pérennité.
- Faire l'éducation et la promotion d'un comportement responsable des chasseur et des pêcheurs, lors de la pratique des activités cynégétiques et halieutiques.
- Coopérer avec les autorités publiques dans une perspective de développement durable à l'établissement de programmes de protection de l'environnement, de conservation et d'aménagement des habitats de la faune et de la flore, et ce, tout en assurant une qualité de vie à la population québécoise.
- Supporter et encourager l'application de la législation pour la protection de l'environnement, de la faune et de la flore. Étudier et promouvoir l'amélioration de la législation et des règlements en relation avec la protection de l'environnement, de la faune et la flore, et la pratique des activités cynégétiques et halieutiques.
- Publier un organe officiel favorisant l'atteinte de ces objectifs.

La FQF peut également compter sur l'appui de ses filiales, la Fondation héritage faune et Info-Sécure, dans l'application de ses champs d'intervention, surtout au niveau du développement d'un comportement responsable du chasseur et pour la promotion de la conservation et la mise en valeur de la faune.



Retour à la page
d'accueil



Actualités et communiqués	Documentaire d'orientation	Documents de référence	Revue de presse	Devenez membre
------------------------------	-------------------------------	---------------------------	--------------------	-------------------

- de la faune (FQF)
- Fondation héritage
faune (FHF)
- Info Sécuré
- POUR NOUS JOINDRE
- CARTE DU SITE

Ce site est une création de CGI. Tous droits réservés 2001



Les bourses



Demande de renseignements

La Fondation héritage faune : ***pour la restauration des habitats fauniques !***

La Fondation héritage faune est la première fondation québécoise à s'être donné pour mission la restauration des habitats fauniques. Créée en 1980, elle est la fondation officielle de la Fédération québécoise de la faune, qui constitue le principal bailleur de fonds lui permettant de réaliser ses objectifs.

Mission

La mission de la Fondation héritage faune est de promouvoir la conservation et la mise en valeur des espèces et des habitats fauniques, tout en respectant la mission de la Fédération québécoise de la faune.

Objectifs

La Fondation héritage faune poursuit les objectifs suivants :

- offrir des bourses d'études et de recherche à des étudiants, étudiantes, chercheurs et chercheuses biologistes de niveau universitaire pour l'accomplissement de travaux se rapportant à la faune;
- encourager et soutenir des recherches pour l'amélioration des populations de la faune terrestre et aquatique;
- promouvoir, susciter et soutenir divers projets d'aménagement faunique, aquatique et terrestre.



Les bourses de la Fondation héritage faune

- **Bourse Réno-Dépôt**
L'entreprise Réno-Dépôt, chef de file dans le secteur des magasins entrepôts dans le domaine de la rénovation offre une bourse de 2 000 \$ qui souligne un travail ou une réalisation exceptionnelle en matière de protection de l'habitat faunique d'un organisme à but non lucratif qui à réaliser ou qui réalisera un projet à caractère faunique digne de mention dans sa communauté.
- **Bourse " Relève "**
L'objectif de ce programme est d'encourager les associations de la FQF à développer des activités de chasse et/ou de pêche valorisant la relève. Les projets ayant les meilleurs impacts sur la relève des pêcheurs et des chasseurs seront sélectionnés.



- **" Mini " Projets fauniques**

Par ce programme, la FHF souhaite récompenser les efforts des associations de la FQF qui réalisent des " mini " projets fauniques. Le programme permet également de mettre en valeur le caractère dynamique des associations de chasseurs et de pêcheurs en matière d'aménagement faunique.

- **Programme d'aménagement et/ou d'acquisition d'habitats fauniques**

Ce programme est offert par la Fondation héritage faune.

Les bourses visent à soutenir financièrement des groupements dûment incorporés au Québec et dont l'orientation principale est de mettre en valeur la faune et ses habitats. Ces bourses sont remises aux associations membres de la FQF, et aux organismes non-membres, afin de les encourager à s'engager dans la mise en place et l'élaboration de projets d'aménagement, d'acquisition ou de mise en valeur d'habitats fauniques, dans le but de favoriser la pratique de la chasse ou de la pêche.

Téléchargez le formulaire

- **Bourse FQF en aménagement de la faune**

La Bourse FQF est offerte par la Fédération québécoise de la faune.

Cette bourse d'études avancées, d'une valeur de 2 000 \$, est décernée à un étudiant ou à une étudiante inscrit à un programme de maîtrise dans une université québécoise. Les travaux de recherche doivent porter sur l'un des sujets suivants : (a) la dynamique des populations de gibier; (b) les études d'habitats et nutritionnelles en rapport avec ces populations; (c) les études d'aménagement des ressources fauniques; (d) les études d'outils de gestion faunique.

- **Politique de subvention à la recherche en aménagement de la faune**

Par le biais de cette politique, la Fondation héritage faune a pour objectif d'offrir des subventions aux chercheurs et chercheuses universitaires afin d'encourager et soutenir des travaux de recherche se rapportant à la faune.

En 2000, la Fondation héritage faune a accordé son soutien financier à dix projets pour un montant total de 70 000\$. La Fondation héritage faune félicite tous les récipiendaires et vous invite à faire partie du nombre.

Réalisations

La protection et la gestion des habitats fauniques...

Projet de la commune de Baie-du-Febvre

La commune de Baie-du-Febvre se situe dans la plaine inondable du lac Saint-Pierre, plus exactement au sud-est du lac. Elle fait partie de la municipalité de Baie-du-Febvre, à environ 10 kilomètres à l'ouest de la ville de Nicolet. On s'y rend via la Route 132 qui longe le fleuve Saint-Laurent.



Les aménagements de la commune de Baie-du-Febvre furent réalisés par Canards

illimités en 1992, après avoir été assujettis à une étude d'impact. Le projet comprend un bassin de 38 hectares et un réseau de planches rondes et de rigoles de 27 hectares. Ces aménagements constituent un excellent habitat pour la formation des couples de canards barboteurs, la nidification et l'élevage des couvées. De plus, trois fossés ont été construits pour le frai et l'alevinage du poisson. En 1996, grâce au Fonds de restauration de l'habitat du poisson (FRHAP), cinq marais naturels furent nettoyés, puis reliés au fleuve par des canaux collecteurs. Cette intervention évite l'assèchement prématuré des marais et empêche les poissons de demeurer prisonniers des marais.

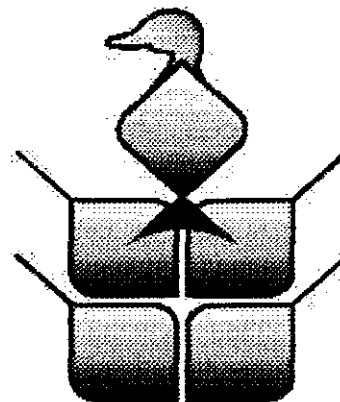
En plus d'améliorer la qualité de l'habitat pour la sauvagine et le poisson, ces aménagements apportent des bénéfices à la communauté locale. Ainsi, ce projet rend accessibles de nouveaux territoires pour la chasse à la sauvagine, procure de nouveaux sites d'observation de la faune et facilite l'éducation et l'information du public à la conservation des habitats. Pour les agriculteurs, le projet permet de récupérer des terres impropres à la culture.

La Fondation héritage faune fut le maître d'oeuvre de ce projet. Ainsi, depuis 1988, elle loue 330 hectares de terres appartenant à la Corporation de la commune de Baie-du-Febvre, pour une période de 21 ans. Cette entente de protection d'habitats fauniques est survenue entre des intervenants du milieu agricole et faunique. Il s'agissait d'une première dans l'histoire du Québec.

En 1989, on créa la Société de mise en valeur de la commune de Baie-du-Febvre, la SOMICO. La Fondation héritage faune siège au conseil d'administration de cette société. Celle-ci agit à titre de gestionnaire d'une partie de la commune de Baie-du-Febvre en élaborant les orientations et objectifs généraux et en établissant un plan d'affectation du territoire en collaboration avec le ministère de l'Environnement et de la Faune.

Halte migratoire de Saint-Barthélemy/Saint-Joseph-de-Maskinongé

Le projet de Saint-Barthélemy/Saint-Joseph-de-Maskinongé se situe au nord de l'archipel des îles de Sorel, dans la plaine inondable du lac Saint-Pierre. Ce projet de 400 hectares se répartit de part et d'autre de l'Autoroute 40, à mi-chemin entre Montréal et Trois-Rivières. Le site constitue la deuxième plus importante halte migratoire printanière de tout le fleuve Saint-Laurent pour le canard.



Société de conservation
St-Barthélemy / St-Joseph-de-Maskinongé

Le projet est composé d'une halte migratoire de 165 hectares destinée à recevoir les canards barboteurs et la bernache du Canada durant leur migration printanière. Deux bassins permanents, totalisant une superficie de 85 hectares, favorise la formation des couples de canards et l'élevage des couvées. Un bassin aménagé de 100 hectares garantit un habitat de qualité pour le frai et l'alevinage du poisson.

Le projet de Saint-Barthélemy/Saint-Joseph-de-Maskinongé procure également des

bénéfices pour la communauté en général. Ainsi, les agriculteurs constatent une amélioration du drainage agricole et des conditions de culture, à la suite du contrôle des eaux des crues printanière et automnale. Les amateurs de plein air bénéficient de nouveaux sites d'observation et d'interprétation de la faune. Enfin, le potentiel des activités de prélèvement se voit amélioré.

L'implication de la Fondation héritage faune dans ce projet fut de mettre sur pied une société de gestion. Le mandat de cette dernière est de préparer et mettre en oeuvre le plan de gestion du territoire.

En 1985, la Société de conservation de Saint-Barthélemy/Saint-Joseph-de-Maskinongé voyait le jour. La Fondation héritage faune et la Fédération québécoise de la faune siègent au conseil d'administration de cette société. En mai 1996, la Fondation de la faune du Québec, propriétaire du territoire, délègue la gestion du site à la Société de conservation pour une période de 10 ans. La Société de conservation assure la mise en valeur de la faune et des habitats et assumera la gestion des activités.

La Fondation héritage faune n'est qu'un des nombreux partenaires ayant collaboré à la réalisation de ces projets.

Les principaux partenaires de la Fondation héritage faune sont :

- *la Fondation de la faune du Québec;*
- *la Société de la Faune et des parcs du Québec;*
- *le Service canadien de la faune;*
- *Canards illimités Canada;*
- *le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec;*
- *Habitat faunique Canada.*

Pour plus d'information sur le projet de Saint-Barthélemy/Saint-Joseph-de-Maskinongé, visitez le site www.geocities.com/rainforest.

Formation destinée aux associations de la Fédération québécoise de la faune

La Fondation héritage faune offre, depuis 1993, la session de formation intitulée *Planification/organisation/ financement d'un projet d'aménagement faunique*. Elle s'adresse aux associations de la Fédération québécoise de la faune qui désirent démarrer un projet de protection et d'aménagement de la faune et à tout autre organisme communautaire non-membre. Cette session de formation donne aux participants les outils nécessaires à la planification, à l'organisation et au financement de projets à caractère faunique. La Fondation héritage faune assure le suivi des projets amorcés durant les sessions. Pour s'inscrire à cette session de formation, il suffit de communiquer avec la Fondation héritage faune. Les sessions peuvent être dispensées en région. Un minimum de cinq associations ou organismes est toutefois requis pour la formation d'un groupe.

Les sessions de formation dispensées par la FHF sont rendues possibles par la participation financière de la Fondation de la faune du Québec.

Coordonnées de la Fondation héritage faune

Adresse	Téléphone et Internet	Heures d'ouverture
6780, 1 ^{re} Avenue, bureau 109 Charlesbourg (Québec) G1H 2W8	Tél. : (418) 622-4006 Télec. : (418) 622-6168 heritage@fqf.qc.ca	Lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h

[Nouvelles et
communiqués](#)

[Groupes de
discussion](#)

[Documents
de référence](#)

[Revue de
presse](#)

[Jeu
questionnaire](#)



[Carte
du site](#)



[FQF](#)



[FHF](#)



[Info Sécure](#)



[Courrier
électronique](#)



[Retour
page d'accueil](#)

Ce site est une création de Les systèmes informatiques Inc/Érg inc, en collaboration avec informatique Érga inc.
Tous droits réservés 1997